

La Relâche des Bois

Camp de relâche organisé par la Coopérative des Forêts et des Gens

Là où la forêt rencontre la légende...

Viens vivre une expérience unique d'immersion en forêt! En t'amusant et en mettant tous tes sens à profit, viens découvrir à quel point la nature est à la fois merveilleuse, mystérieuse et essentielle. L'équipe du camp te prépare des initiations pleines d'aventures et de défis qui nous feront grandir dans nos relations avec nous-mêmes, les autres et la Terre.

Nos journées ensemble

- Vie en Forêt : faire son propre feu, cabane, se repérer en nature, identification des arbres, pistage et bien plus!
- Conte, chant et nouveaux artisanats à rapporter à la maison
- Expédition de raquettes, glissade, patins, ski de fond
- Et plusieurs nouveaux jeux!

Quand? 4 mars au 8 mars 2019

Où? Centre St-Félix-de-Valois, au 77, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville

Pour qui? Enfants de 1^{ère} à 6^{ème} année du primaire qui ont vraiment envie d'y participer!

Ratio: 1 animateur pour 8 enfants

Coût: Ce camp vous est offert **gratuitement** (valeur de 225\$ pour la semaine), et ce, grâce à la **MRC de Papineau**, ainsi que les **municipalités de Chénéville, de Lac-Simon et de Montpellier**. Veuillez noter que vous pouvez toujours faire un don à la Coopérative pour nous soutenir avec les frais de matériel du camp et pour nous appuyer dans nos projets futurs.

S'inscrire avant le 23 février 2019

Horaire: Accueil des enfants: entre 8h et 9h

Activités: 9h à 16h

Départ des enfants: entre 16h et 16h30

Nous vous offrons un camp de la semaine de relâche animé par trois animateurs d'expérience et passionnés de la vie en forêt, des savoir-faire ancestraux, des activités de plein air, des contes, de la musique et de la vie en groupe.

Nous passerons la grande partie de nos journées à l'extérieur !

Pour inscrire vos enfants et/ou avoir plus de détails, communiquez avec la coopérative par courriel à desforetsetdesgens@gmail.com ou par téléphone au 819.428.2726

Patrick Gravel, Jolyane Lamontagne et Steeve Leckma

